

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 41 (1970)
Heft: 9

Artikel: Menaces contre le marais des Pontins
Autor: Krähenbühl, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824794>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Menaces contre le marais des Pontins

par le Dr Charles KRÄHENBÜHL

En 1905 déjà, des esprits éclairés d'Erguel ont pressenti la nécessité de préserver la région subalpine du versant septentrional de Chasseral. Dans le Jura bernois, Chasseral est la seule sommité qui s'élève au-dessus de 1400 mètres ; de là son caractère unique pour notre petite patrie. Mais, les démarches entreprises, à cette époque qui paraît déjà lointaine, allèrent au-devant d'un échec, tant l'idée de protection de la nature semblait saugrenue, aussi bien à la population en général qu'au gouvernement, en particulier. En effet, ce ne fut qu'en 1909 que le savant bâlois Paul Sarrasin lançait le vibrant appel qui aboutit à la création de la Ligue suisse pour la Protection de la Nature, puis, un an plus tard à la naissance du Parc national des Grisons.

Création du « Parc de la Combe-Grède - Chasseral »

En 1930, l'inspecteur forestier d'arrondissement, M. Winkelmann, reprit l'idée de 1905, en l'étendant à la Combe-Grède et à ses alentours immédiats. En 1931, il mit sur pied l'Association du Parc jurassien de la Combe-Grède. Le 6 mai 1932, cette dernière obtenait du Conseil-exécutif l'érection de cette zone en réserve cantonale sous le nom de « Parc jurassien de la Combe-Grède - Chasseral ».

Ce succès fut loin de tempérer l'enthousiasme des fondateurs de l'association. Le 6 mai 1932, la réserve recouvrait une superficie de 700 ha. Aujourd'hui, elle atteint 1202 ha.

Là ne se borna point l'activité de l'association du « Parc ».

Toujours sur le versant septentrional de Chasseral, le plateau des Pontins comprend, vers le midi, une large bande marécageuse s'étendant, parallèlement à la chaîne de montagne, entre les longitudes de la Perrotte et de la métairie de Cerlier, directement au pied de la colline qui sépare ce plateau, du Plan-Marmet et du Creux-Joli. Cette colline est celle-là même que traverse la route de Neuchâtel, pour laquelle une tranchée profonde fut creusée, lors de la récente correction.

Mise sous protection de la tourbière des Pontins

La bande marécageuse, d'une longueur dépassant un peu 2 km., correspond à une dépression creusée dans la marne par les glaciations. Dans tout le haut Jura, ces dépressions ont été remplies par l'eau des glaces fondantes, lors du retrait des glaciers. Au cours de milliers d'années, les petits lacs ou étangs ainsi formés furent progressivement comblés par la végétation partant des rives, par les détritux minéraux et organiques, ce matériel formant la tourbe du bas marais. Là-dessus, la tourbe à sphaignes s'est développée, donnant naissance au haut marais ou marais bombé (bombé en verre de montre). Le biotope créé par cette couverture de sphaignes a permis l'établissement d'espèces végétales nordiques amenées par les glaciations. Ces plantes se sont maintenues sur les hauts marais du Jura, aux rares endroits où la tourbe n'a pas été exploitée. Un tel endroit subsiste aux Pontins.

L'association du « Parc » n'eut ni repos ni cesse que ce joyau soit mis sous protection. Par décret du 14 octobre 1947, le Conseil-exécutif plaçait la tourbière des Pontins sous l'égide de l'Etat. La protection s'étend sur la tourbière située à l'ouest de la route cantonale.

La route coupe le marais en deux parties presque égales.

Pour traverser le marais, un pont fut nécessaire, d'où le toponyme des Pontins.

A partir de la route, la zone orientale de la tourbière fut soumise, le siècle passé, à une intense exploitation. La bonne tourbe à sphaigne fut enlevée, jusqu'au niveau de la tourbe du bas marais. Ainsi, l'état antérieur de l'évolution de la tourbière était artificiellement recréé, correspondant au marais plat ou bas marais. Dès ce moment l'exploitation, n'étant plus rentable, fut abandonnée. Le tiers de cette tourbière le plus proche du chemin fut profondément drainé. Il s'est transformé en une maigre prairie, où la profuse floraison de linaigrettes montre l'imbibition saturée du sol. Le tiers le plus oriental a été planté d'épicéas. En revanche, le tiers médian, abandonné à lui-même depuis cent ans bientôt, a rendu à la nature tous ses droits. Cette parcelle s'est recouverte de tous les éléments ligneux et herbeux propres au bas marais. Au surplus, à maints endroits on peut constater le stade de passage du bas marais au haut marais. Les sphaignes apparaissent çà et là, attestant que le cycle évolutif de la tourbière est en pleine action vers la reconstitution du marais bombé.

Ainsi, cette parcelle intéressante, protégée au couchant par une prairie marécageuse et au levant par une forêt d'épicéas, est insérée entre le Parc jurassien de la Combe-Grède et la réserve de la tourbière des Pontins.

Durant la décennie écoulée, les efforts de l'association du « Parc » pour mettre sous protection cette zone faisant trait d'union entre nos deux réserves paraissaient en bonne voie lorsqu'une sérieuse menace apparut : le projet de construction, à cet endroit, d'un village de 66 maisons de vacances.

On lira à ce sujet, dans les pages qui suivent, le rapport détaillé que l'Association du Parc jurassien de la Combe-Grède - Chasseral a préparé à l'occasion de la conférence de presse du 25 août dernier.

Il relate avec précision le déroulement des faits menaçant justement la parcelle dont l'évolution vers le marais bombé a pris une réelle importance au point de vue didactique et qui offre au corps enseignant et aux spécialistes un champ d'observation unique.

Opposition au projet de village de vacances

Un avis de construction est publié le 20 juin 1968 dans la « Feuille officielle du Jura bernois ». Les requérants disposent d'une tourbière de 5 ha. et désirent y édifier un village de 66 maisons de vacances, un bâtiment économique et un jardin d'enfants.

A première vue, ce projet paraît aberrant puisqu'il est situé sur une tourbière très fortement boisée, gorgée d'eau et formée d'une cuvette